# BIEN RELEVER MON COMPTEUR ELECTRONIQUE

Afin de réaliser mes factures à chaque fin de période contractuelle (mensuelle, semestrielle ou annuelle) :

Sur le compteur de mon installation, je relève :

- L'index de production (= index d'injection)
- Pour un contrat d'achat en totalité, je relève également l'index de « non-consommation » / consommation de veille de l'installation de production en dehors des périodes de production (consommation des auxiliaires)

Le relevé d'index à date d'anniversaire est indispensable en complément des relèves effectuées par ENEDIS.

## Relever mon index production (injection)

- Je localise mon compteur Production (injection)
- Si mon compteur est en veille, j'appuie une fois sur la touche "sélection" afin de voir mon index de production sur l'écran
- Je relève mon index de production (nombre en kWh)

## Relever mon index de « non-consommation »

- Je localise mon compteur de « non-consommation », ou consommation des auxiliaires.
- Si mon compteur est en veille, j'appuie une fois sur la touche "sélection" afin de voir mon index de « non-consommation » sur l'écran.
- Je relève mon index de « non-consommation » (nombre en kWh)

**À savoir !** Les index de « non-consommation » sont très faibles par comparaison aux index de production. Cet index indique le cumul de l'énergie consommée par votre onduleur notamment durant les périodes où votre installation photovoltaïque ne produit pas.

## ATTENTION

Je ne dois en aucun cas relever les index affichés sur mon onduleur.

En cas de problème technique sur mon compteur, je contacte ENEDIS qui me fournira, si besoin, une estimation de mes index.

## Etablir ma facture en ligne

Je me connecte à mon espace producteur : https://solaire.edf-oa.fr afin de réaliser ma facture.